

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS**

**PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 30 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. François MULLER, Président

Le trente décembre deux-mille-vingt-cinq à 17 heures 30 minutes, le Comité-Directeur s'est réuni, en séance ordinaire, en la mairie de Bergheim. La séance est présidée par Monsieur François MULLER, Président.

Date de convocation : 23/12/2025

SECTEURS	SIE	SIES	SIEB
Nombre de délégués élus	12	9	8
Nombre de délégués en fonction	12	9	8
Quorum	7	5	5
Nombre de délégués présents	9	8	7
Nombre de procuration	0	0	0

Etaient présents :

MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), MORIS Olivier, 2^{ème} vice-président et EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), SPROLEWITZ Robert (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine, arrivée à 17H35 au point n° 2 (Rorschwihr), M. HUBER Claude (Saint-Hippolyte), délégués titulaires, MM. SALBER Jean-Jacques (Rodern) et BIHL Hubert (Thannenkirch), délégués suppléants.

Membre absent excusé et suppléé : néant.

Membres absents non excusés et suppléés :

M. BRUNTZ Guy, délégué titulaire, suppléé par M. SALBER Jean-Jacques (Rodern)
Mme MICHEL Amélie, déléguée titulaire, supplée par M. BIHL Hubert, délégué suppléant (Thannenkirch)

Membres absents excusés et non représentés :

M. LISCHETTI Georges, délégué suppléant (Bergheim)
M. FUHRER Claude, délégué titulaire (Rorschwihr)
M. METZGER Christian, délégué suppléant (Rorschwihr)
M. SCHRAMM Jean-Pierre, délégué titulaire (Thannenkirch)

Membre absent non excusé et non représenté :

M. DEISS Denis, délégué titulaire (Bergheim)

A donné procuration de vote : néant.

Autres participants :

M. ZIRGEL Jean-Luc, délégué suppléant (Saint-Hippolyte)
Mme DEJONGHE Valérie, secrétaire de mairie de Bergheim
M. ZAMOLO Léo, secrétaire de mairie de Saint-Hippolyte

Autre participant excusé :

M. MEYER Quentin, responsable des ST de Bergheim

Autre participant non excusé :

M. EGELE Dominique, délégué suppléant (Orschwiller)

Secrétaire de séance : M. KLEIN Jean-Marie

---0000000---

Monsieur François MULLER, Président, ouvre la séance du Comité-Directeur, convoqué en date du 23 décembre 2025, en saluant cordialement l'assemblée.

Au préalable de l'ouverture de la séance, le Président propose la suppression du point n° 5, relatif à l'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026 du Service général - SIE, ce dernier étant sans objet. La proposition est approuvée à l'unanimité par le Comité-Directeur.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
3. Mise à jour des statuts du syndicat
4. Approbation des propositions d'évolutions statutaires du SDEA permettant d'intégrer la qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur une portion de son territoire

Service général - SIE

5. Points divers - Communications

Secteur 1 - SIES - Eau de Source

6. Renouvellement d'une concession d'eau de source
7. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026
8. Points divers - Communications

Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe

9. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026
10. Prix de l'eau 2025 - Facturation aux communes membres
11. Prix de l'eau 2026
12. Points divers - Communications

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, la désignation de secrétaires de séance.

POINT 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

*Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie KLEIN, vice-président, secrétaire de séance, assisté de Madame Valérie DEJONGHE et de Monsieur Léo ZAMOLO, secrétaires auxiliaires.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le Président informe qu'aux points n° 7, n° 11 et n° 15 en date du 14 avril 2025, relatifs à l'approbation des budgets primitifs 2025 des secteurs SIE, SIES et SIEB, il convient de lire « VU les délibérations n° 4.1 et 4.2 du 09 avril 2024 (et non du 10 avril) fixant les modalités de versement et les montants des indemnités des élus et des intervenants communaux ».

Aucune autre observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni verbalement, le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 3. MISE A JOUR DES STATUTS DU SYNDICAT

- VU** la délibération n° 4.2 du 26 septembre 2024 portant notamment sur la décision du Comité-Directeur de maintenir, pour l'année 2025, les taux de répartition des contributions des communes tels qu'établis ici pour le secteur SIE (eau de nappe) dans les statuts du syndicat
- VU** la délibération n° 3 du 14 avril 2025 portant sur l'autorisation de lancer une consultation et missionner un bureau d'expert pour un accompagnement à la révision des statuts, le cas échéant
- VU** la délibération n° 4.2 du 14 avril 2025 portant sur la réflexion d'un transfert éventuel des compétences de l'eau potable de nappe (secteur 2) et de source (secteur 1) au SDEA

Considérant les offres reçues pour la mission d'un bureau d'experts, visant l'accompagnement à la définition des nouvelles clés de contribution des communes en vue de la mise à jour des statuts, lesquelles présentent un montant jugé excessif

Considérant le projet de révision des statuts du syndicat, notamment l'article 6.1 relatif aux contributions au budget principal du Secteur 2 : eau potable de nappe, et plus précisément les pourcentages appliqués et arrêtés concernant les dépenses d'entretien, les autres charges d'exploitation et les charges exceptionnelles pour les dix prochaines années (2014 à 2023), sous réserve toutefois d'une prise de position du syndicat quant au transfert éventuel de cette compétence, non actée à ce jour

Considérant entre autres la demande du délégué du SDEA de la Commune de Saint-Hippolyte portant sur la diminution des frais de contributions, au titre de l'exercice 2025 du secteur SIEB (eau de nappe) et suivants

Considérant, entre autres, qu'il apparaît prudent de maintenir les taux de contribution des communes ainsi que le tarif actuel du prix de l'eau du secteur SIEB, afin d'assurer la préservation de l'équilibre budgétaire prévisionnel de l'exercice 2026

Considérant également la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, susceptible d'affecter les charges futures du syndicat

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, les taux de contribution des communes tels qu'établis dans les statuts actuels du syndicat, pour les secteurs : SIE Général, SIES (sources) et SIEB (eau de nappe) feront l'objet d'une étude portant sur une nouvelle répartition le cas échéant, voire maintenus
- **CHARGE** le Président d'établir le projet de révision des statuts et de le soumettre aux communes adhérentes pour approbation, sous réserve de la décision du syndicat quant au transfert ou non des compétences précitées
- **DIT** qu'un débat devra être engagé au sein du Comité-Directeur sur l'opportunité et la faisabilité d'un transfert des compétences relatives à l'eau potable de nappe (secteur 2) et de source (secteur 1) vers le SDEA
- **MANDATE** en conséquence le Président afin de solliciter officiellement auprès du SDEA la réalisation d'une étude financière préalable, portant sur les incidences d'un tel transfert, et notamment :
 - la répartition des contributions des communes adhérentes
 - l'évolution ou le maintien du prix de l'eau
 - ainsi que toute charge ou conséquence budgétaire susceptible d'affecter l'équilibre financier du syndicat.

POINT 4. APPROBATION DES PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS STATUTAIRES DU SDEA PERMETTANT D'INTEGRER LA QUALITE D'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) SUR UNE PORTION DE SON TERRITOIRE

Monsieur le Président expose aux membres du Comité-Directeur que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), dont est membre le Syndicat, a entamé il y a plusieurs années des démarches dans le but d'obtenir le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter.

Considérant que les missions d'un EPTB portent principalement sur l'animation et la coordination des actions à l'échelle du bassin concerné, ainsi que sur le pilotage des études générales sur ce même bassin

Considérant que l'EPTB est le garant, à l'échelle du bassin versant, de la cohérence des politiques liées au grand cycle de l'eau et des actions qui en découlent, dans une logique de solidarité amont-aval

Considérant que par délibération du 17 décembre 2024, l'Assemblée Générale du SDEA a approuvé le projet de modifications statutaires joint à la présente délibération, qui a également fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission de planification mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, ainsi que de la part des Commissions Locales de l'Eau concernées

Considérant que cette procédure a conduit à l'adoption de deux arrêtés préfectoraux de délimitation de périmètre d'intervention en qualité d'EPTB, à la suite de laquelle l'Assemblée Générale du SDEA a confirmé, par délibération du 14 octobre 2025, le projet de modifications statutaires susmentionné

Considérant que la démarche d'intégration de la qualité d'EPTB n'entrainera aucun impact financier supplémentaire pour les membres du SDEA, tout en offrant l'opportunité de financements complémentaires

Considérant que pour que les modifications proposées puissent être définitivement intégrées à ses Statuts, le SDEA doit recueillir l'approbation de tous ses membres

VU les dispositions du Code de l'Environnement et notamment de l'article L.213-12

VU la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 approuvant le projet de modifications statutaires permettant au SDEA de tendre vers une intégration de la qualité d'EPTB

- VU** l'avis favorable de la Commission de planification, mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, du 2 octobre 2025
- VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Ill-Nappe-Rhin du 9 octobre 2025
- VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin houiller du 13 octobre 2025
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2025/469 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2025/470 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre des affluents du Rhin, englobant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter
- VU** la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 confirmant l'approbation des modifications statutaires permettant l'intégration par le SDEA de la qualité d'EPTB sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter, et décidant de soumettre les Statuts ainsi modifiés à l'approbation des membres du SDEA

Après avoir entendu les explications de Monsieur François MULLER, président et délégué du SDEA
Après avoir pris connaissance des statuts modifiés du SDEA

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations et précisions fournies par Monsieur François MULLER, président et délégué du SDEA
- **APPROUVE** les statuts modifiés du SDEA, tels que joints à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

SIE - SERVICE GENERAL**POINT 5. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS****5.1 SDEA - Réunion de la Commission Locale de la STEP de Bergheim**

Le Comité-Directeur prend acte de la réunion de la Commission Locale de la STEP de Bergheim du SDEA, qui s'est tenue le 18 septembre dernier à la mairie de Saint-Hippolyte. Le document de présentation peut être consulté en mairie ou obtenu sur demande.

Il est également acté qu'une réunion est fixée avec le SDEA le 14 janvier prochain, ayant pour objet l'examen des modalités de participation financière du budget de la station d'épuration (STEP) aux travaux relatifs à l'élimination des eaux claires parasites des communes. Cette rencontre devra permettre de préciser le cadre juridique et budgétaire de ladite contribution, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

5.2 Organisation d'un repas à l'occasion de la fin de mandat

Le Président propose l'organisation d'un repas réunissant les élus, l'ancien Président, ainsi que le personnel actif et retraité, à l'occasion de la fin de mandat (dans la limite des crédits disponibles). Cette initiative, approuvée par le Comité-Directeur, sera organisée par le Président et la Secrétaire au cours des mois de janvier ou février 2026. L'invitation correspondante sera adressée ultérieurement.

5.3 Organisation du secrétariat et indemnités du secrétaire

Le Président porte à la connaissance du Comité-Directeur que, eu égard à la surcharge administrative rencontrée par la secrétaire de mairie de Bergheim, il sera procédé à la sollicitation du Maire de Saint-Hippolyte afin que son secrétaire puisse assurer une suppléance renforcée à compter de l'année 2026, et ce dans la mesure du possible.

Sur ce principe, et Vu la délibération n° 4.2 du 09 avril 2024 fixant les indemnités du personnel, notamment celles du secrétaire du secteur SIEB, il est proposé que celles-ci soient réparties entre les deux secrétaires proportionnellement en fonction de la charge de travail accomplie.

*Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE ce principe, sous réserve de l'accord de la Commune de Saint-Hippolyte et de la disponibilité de l'agent
- CHARGE le Président de donner suite à la présente décision
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

Secteur 1 - SIES - EAU DE SOURCE

POINT 6. RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION D'EAU DE SOURCE

Par décision du Comité-Directeur n° 9 du 17 avril 2015, le renouvellement de la concession précaire et révocable en parcelle 32 de la forêt communale de Rodern pour le maintien d'ouvrage de captage d'eau, au nom et pour le compte du SIES (secteur Eau de Source), a été autorisé à effet du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 années, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

VU la délibération du Conseil Municipal de Rodern n° 5 du 06 novembre 2025 donnant son accord pour le renouvellement de ladite concession, à savoir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2044, moyennant une redevance annuelle de 5 €

Considérant qu'il y a lieu de procéder à ce renouvellement

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** ledit renouvellement aux mêmes conditions
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document y afférent.

POINT 7. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 al. 3

VU la délibération n° 11 du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif général du SIES 2025

Considérant que le budget primitif 2026 sera soumis au vote du Comité-Directeur lors d'une séance au printemps 2026

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière du syndicat (secteur eau de source) et d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à cette date pour faire face à des besoins d'études et d'équipement urgents

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors restes à réaliser et hors remboursement d'emprunt :

Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	3 750 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20		3 750 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	21 750 €
2154	Matériel Industriel	1 000 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21		22 750 €
TOTAL GENERAL		26 500 €

POINT 8. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

8.1 Travaux réalisés et non engagés

Le Comité-Directeur prend acte des travaux réalisés et non engagés, établis comme suit :

TRAVAUX RÉALISÉS	MONTANT € HT
Mise en place de 2 dispositifs de point d'écoute au distributeur 1 de l'eau de source	8 760,00
TRAVAUX NON ENGAGÉS	MONTANT € HT
Etude géophysique	0,00
	TOTAL
	0,00

8.2 Visite des sources et procès-verbal du 17/10/2025

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations du Comité-Directeur qui s'est réuni après la visite annuelle des sources du 17 octobre dernier, ci-annexé.

M. Léo ZAMOLO, secrétaire, est chargé de solliciter les devis nécessaires à la programmation des travaux prévus en 2026, ainsi que de déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les opérations qui seraient éligibles. Par ailleurs, M. Olivier MORIS, vice-président, est chargé de recontacter le prestataire afin d'obtenir la complétude de l'offre et de programmer l'étude géophysique en vue d'une réalisation en 2026. Il est précisé que ces projets seront soumis à la direction pour validation préalable avant tout engagement.

Secteur 2 - SIEB - EAU DE NAPPE

POINT 9. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 al. 3

VU la délibération n° 15 du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif général du SIEB 2025

Considérant que le budget primitif 2026 sera soumis au vote du Comité-Directeur lors d'une séance au printemps 2026

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière du syndicat (secteur eau de source) et d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à cette date pour faire face à des besoins d'études et d'équipement urgents

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE** d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement couvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors restes à réaliser et hors remboursement d'emprunt :

Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	15 000 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20		15 000 €
2151	Installations complexes spécialisées	10 000 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	29 000 €
2154	Matériel Industriel	1 000 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21		40 000 €
2315(11)	Amélioration réservoirs station de pompage	73 000 €
2315(31)	Alimentation en eau potable	70 000 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23		143 000 €
TOTAL GENERAL		198 000 €

POINT 10. PRIX DE L'EAU 2025 - FACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES

VU la délibération du Comité-Directeur n° 3 du 30 décembre 2025 relative à la mise à jour des statuts du Syndicat, notamment en ce qui concerne la définition d'une nouvelle répartition des taux de contribution des communes du secteur SIEB (eau de nappe)

VU la demande du délégué du SDEA de la Commune de Saint-Hippolyte tendant à une diminution du taux de contribution et/ou du prix de vente de l'eau potable 2025 (secteur SIEB) de 0,10 € HT/m³, au regard des motifs exposés

VU le tarif en vigueur fixé à 0,20 € HT/m³ par la décision du Comité-Directeur n° 15 en date du 14 avril 2025

Considérant, entre autres, qu'il convient par prudence, de maintenir le tarif actuel afin de préserver l'équilibre budgétaire prévisionnel de l'exercice 2026

Considérant également la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, susceptible d'affecter les charges futures du syndicat

Considérant enfin que les statuts seront mis à jour en 2026, redéfinissant le cas échéant les taux de contribution des communes au fonctionnement, **sous réserve**, toutefois, que le Syndicat ne transfère pas ses compétences au SDEA

VU les tableaux de répartition du prix de l'eau pour l'exercice 2025, tels que présentés par le Président, établis sur la base de 0,20 € HT/m³

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** exceptionnellement, au titre de l'exercice 2025, une diminution des frais de contributions des communes de Rorschwihr, Rodern et Saint-Hippolyte de la somme de 15 160,24 €, correspondant à la recette en section de fonctionnement au titre des amortissements des subventions, réparties comme suit :

COMMUNES	TAUX % relatif	REPARTITION € HT	TVA 5,50 % € TVA	REPARTITION € TTC
RODERN	19,04	2 886,51 €	158,76 €	3 045,27 €
RORSCHWIHR	20,37	3 088,14 €	169,85 €	3 257,99 €
SAINT-HIPPOLYTE	60,59	9 185,59 €	505,21 €	9 690,80 €
TOTAUX	100,00	15 160,24 €	833,82 €	15 994,06 €

- **APPROUVE** lesdits tableaux de répartition
- **DONNE MANDAT** au Président pour la suite à réservé à la présente décision
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document y afférent.

POINT 11. PRIX DE L'EAU 2026

VU la délibération du Comité-Directeur n° 9 du 30 décembre 2025 portant sur le prix de l'eau potable facturé aux communes membres au titre de l'exercice 2025

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir, pour l'exercice 2026, le tarif actuel fixé à 0,20 € HT/m³, sous réserve que la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau n'entraîne pas une modification substantielle des charges du syndicat.

POINT 12. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

12.1 Travaux réalisés et en cours

Le Comité-Directeur prend acte des travaux réalisés ainsi que de ceux en cours, lesquels feront l'objet d'une inscription budgétaire en Restes A Réaliser, établis comme suit :

TRAVAUX REALISES	MONTANT € HT
Mise en place d'un processeur et d'un écran tactile au réservoir de Bergheim	13 200,00
Mise en place d'un processeur et d'un écran tactile au réservoir du Gloeckelsberg	13 200,00
Mise en place d'un processeur et d'un écran tactile au réservoir du Grasberg	13 200,00
Remplacement de la porte métallique au réservoir de la cave de Rodern	3 150,75
Installation d'un débitmètre et d'un réducteur de pression (ZA inclus) à Saint-Hippolyte	18 500,00
Mise aux normes de l'armoire de comptage (ZA de Saint-Hippolyte)	14 900,00
Remplacement de tuyaux (trop-pleins) des réservoirs du Gloeckelsberg et du Grasberg	14 800,00
Remplacement d'un compteur par un débitmètre au réservoir du Gloeckelsberg	9 000,00
Installation de supports et de pompes doseuses de chloration	3 120,00
TOTAL	103 070,75

TRAVAUX EN COURS	MONTANT € HT
Remplacement du compteur de refoulement de la pompe à la station de reprise du réservoir de Rodern	9 400,00
Remplacement d'un compteur de trop-plein par un débitmètre au réservoir de Saint-Hippolyte	8 200,00
Remplacement d'un compteur de distribution par un débitmètre au réservoir de Rorschwihr	14 900,00
TOTAL	32 500,00

12.2 Commune de Rorschwihr - Constat d'un taux de chlore élevé le 02/10/2025

Le Président informe le Comité-Directeur qu'un problème est survenu le 2 octobre dernier concernant le taux de chlore dans l'eau potable de la Commune de Rorschwihr. A la suite du courrier de Madame le Maire en date du 9 octobre 2025, les précisions suivantes ont été apportées :

- le Syndicat des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs assure l'approvisionnement en eau potable et l'entretien des réservoirs.
- l'eau provient à la fois de sources naturelles et de la nappe phréatique pompée au Niederwald.
- l'entretien est effectué mensuellement pour les eaux de source et annuellement pour celles issues de la nappe phréatique.
- sept pompes de chloration sont installées sur le réseau, dont trois dans la commune de Rorschwihr (distributeur n°1, tuyau d'alimentation du village, réservoir du Grasberg).
- les vérifications sont réalisées chaque 1^{er} du mois par le personnel de Bergheim, en complément du contrat d'entretien confié à l'entreprise CERIA.
- en cas d'anomalie, une intervention est déclenchée dans les 30 minutes pour couper la pompe concernée.

Les incidents du printemps étaient liés au nettoyage des captages de sources. L'épisode d'octobre a été provoqué par le siphonage d'une pompe de chloration et le blocage des clapets antiretours.

Des mesures correctives ont été prises et des travaux ont été réalisés, comme suit :

- rappel des consignes d'entretien à l'ensemble des intervenants.
- modification des installations de chloration et des points d'injection, afin de prévenir tout siphonage des cuves de chlore, par les sociétés CERIA et TECHNIQUE HY.

Le Président souligne que, malgré le défaut de vérification du fonctionnement de la pompe doseuse et les désagréments occasionnés, les équipes sont restées et restent pleinement mobilisées pour garantir une qualité optimale de l'eau distribuée.

---ooo0ooo---

Lors de cette rencontre de fin d'année, le Président adresse à l'assemblée ses vœux les plus sincères de joie, de prospérité et de santé pour l'année à venir. Il exprime sa gratitude envers les élus et le personnel pour leur engagement au bon fonctionnement du service. Enfin, il convie chacun à lever le verre de l'amitié afin de célébrer ensemble l'arrivée de la nouvelle année.

---ooo0ooo---

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Président clôture la séance à 18 heures 38 minutes.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie KLEIN

Le Président
François MULLER



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS**

**PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 30 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. François MULLER, Président

Etaient présents : MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), MORIS Olivier, 2^{ème} vice-président et EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), SPROLEWITZ Robert (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine, arrivée à 17H35 au point n° 2 (Rorschwihr), M. HUBER Claude (Saint-Hippolyte), délégués titulaires, MM. SALBER Jean-Jacques (Rodern) et BIHL Hubert (Thannenkirch), délégués suppléants.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance	Unanimité
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025	Unanimité
3.	Mise à jour des statuts du syndicat	Unanimité
4.	Approbation des propositions d'évolutions statutaires du SDEA permettant d'intégrer la qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur une portion de son territoire	
Service général - SIE		
5.	Points divers - Communications	
Secteur 1 - SIES - Eau de Source		
6.	Renouvellement d'une concession d'eau de source	Unanimité
7.	Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026	Unanimité
8.	Points divers - Communications	
Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe		
9.	Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026	Unanimité
10.	Prix de l'eau 2025 - Facturation aux communes membres	Unanimité
11.	Prix de l'eau 2026	Unanimité
12.	Points divers - Communications	

Liste publiée et date de mise en ligne le 06 janvier 2026
Le Président, François MULLER

